

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00

Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 842

34 – HÉRAULT

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTPELLIER

Ventes et cessions

335 354 064 RCS Montpellier.

ETABLISSEMENTS MALAVAL.

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique.

Capital : 213428.62 EUR.

Adresse : Route de Palavas-Chemin du Floréal, 34970 Lattes.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : AVIS AU BODACC RELATIF AU PROJET COMMUN DE FUSION Pour la société absorbante

Dénomination : PM. CENTURI Forme juridique : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : 140 Avenue du mas bringaud 34000 MONTPELLIER Montant du capital : 1.300.000,00 Euros Immatriculation : MONTPELLIER 504 571 423 Pour la société absorbée Dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège où peut être consulté le projet de fusion : Route de palavas - chemin du Floréal 34970 LATTES Montant du capital : 213.428,62 Euros Immatriculation : MONTPELLIER 335 354 064 Evaluation de l'actif et du passif : Actif : 3.262.086,00 Euros Passif: 2.122.019,00 Euros Le rapport d'échange des droits sociaux : Conformément aux disposition des art L.236-3 II 3e et R. 236-1 du code de commerce, dans la mesure où PM Armen détient à ce jour la totalité des actions représentant l'intégralité du capital société de la société absorbante et de la société absorbée et qu'elle s'engage à les conserver jusqu'à la date de résiliation, il ne pourra être procédé à l'échange des actions de la société absorbée contre des actions de la société absorbante. Il n'y a donc pas lieu à émission d'actions de la société absorbante, bénéficiaire des apports contre les actions de la société absorbée, ni à augmentation du capital de la société absorbante. En conséquence, les parties sont convenues qu'il n'y aura pas lieu de déterminer un rapport d'échange. Le montant prévu de la prime de fusion : NEANT Date du projet commun de fusion : 26/06/2020 Date et lieu de dépôt au RCS au titre de chaque société participante : le 03/07/2020 au RCS de MONTPELLIER.